

Questions orales

LA CAPITALE NATIONALE

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA ZONE VERTE—DEMANDE DE NOMINATION DES PRÉSIDENTS DES ARRONDISSEMENTS AU SEIN DE LA COMMISSION

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Comme la Commission de la Capitale nationale est en train d'effectuer une étude qui pourrait entraîner la modification de la ceinture de verdure et son utilisation possible à des fins de construction résidentielle dans certaines conditions, le ministre dirait-il à la Chambre si sa déclaration du 29 juin 1973 portant que la ceinture de verdure ne servirait pas à des fins industrielles, et celle du 9 juillet 1973 voulant qu'il ne recommanderait pas l'édification d'un complexe de transport dans la ceinture de verdure représentent toujours la politique du gouvernement au sujet de l'utilisation de l'aire en question?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Oui, monsieur l'Orateur. Ces déclarations valent encore. Toutefois, comme l'a indiqué son président, la Commission est en train de revoir sa politique concernant les terrains, et il y a plus que la ceinture de verdure, après quoi elle fera des recommandations au gouvernement qui les étudiera. Elle est toutefois bien décidée, en élaborant et en révisant la politique, à protéger l'intégrité de la ceinture de verdure et à lui garder son rôle utile de conservation et de récréation.

M. Baker: Vu l'état critique de planification que nous avons atteint dans la région de la Capitale nationale, surtout dans les relations des municipalités régionales avec le gouvernement fédéral qui est le plus grand propriétaire foncier, le gouvernement a-t-il décidé de nommer le président des deux municipalités régionales, la municipalité régionale d'Ottawa-Hull et d'Ottawa-Carleton, d'une part, et la municipalité régionale de l'Outaouais, d'autre part, à la Commission de la Capitale nationale pour que les politiques y soient établies avec une certaine coordination?

M. Basford: Non, monsieur l'Orateur, mais il se pourrait bien que M. Fullerton, ancien président de la Commission, qui est en train de préparer un rapport sur la structure de la CCN, rapport qui sera renvoyé à un comité de la Chambre en temps utile, veuille étudier l'idée. Quant au fond de la question, je tiens à assurer au député que la planification à la CCN se fait dans un climat de très étroite collaboration avec les deux municipalités régionales et que je prévois...

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous avons dépassé de beaucoup la période des questions. Peut-être pourrait-on permettre au député de Hamilton Mountain de poser une question supplémentaire, et je crois que le député de Saint-Jean-Lancaster veut invoquer le Règlement.

LA TENEUR DE LA BROCHURE «LA NOUVELLE CAPITALE DU CANADA»

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, mais je la poserai au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. En mai 1973, le premier ministre a chargé un groupe d'étude spécial de se pencher sur la région de la Commission de la capitale nationale. Sauf erreur, cette étude, menée par M. Fullerton, n'a pas encore été soumise. Le ministre pourrait-il me dire, primo,

[M. l'Orateur.]

si la brochure «La nouvelle capitale du Canada», qui renferme des informations devant normalement découler de l'étude de M. Fullerton, constitue effectivement une «fuite» de cette étude et, secundo, s'il est d'avis que les terrains acquis de la société E. B. Eddy, dans la province de Québec, sont vraiment situés au cœur de notre capitale, ainsi qu'il en est fait état dans cette brochure?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, il n'existe aucun rapport entre l'étude de M. Fullerton, qui, si je ne m'abuse, sera présentée à temps, et cette brochure. L'étude n'a pas encore été présentée au gouvernement, mais je crois savoir que les travaux préparatifs de M. Fullerton ont été terminés à temps pour son étude. En ce qui a trait à la seconde partie de la question, les terrains de la société E. B. Eddy sont situés en partie dans l'Ontario et, en partie, dans le Québec. Ils sont au cœur de la région de la capitale nationale, ainsi que le premier ministre et les dix premiers ministres des provinces en ont convenu, il y a quelques années.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Bell: Le leader du gouvernement à la Chambre aurait-il l'obligeance de nous annoncer les travaux de la semaine prochaine? J'ajoute que nous sommes disposés à collaborer dans une mesure raisonnable en vue de l'avancement de ces petits projets de loi avant l'exposé irrévocable du budget la semaine suivante.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous nous proposons d'en terminer avec la deuxième lecture du bill C-3 sur les substances qui contaminent l'environnement, de passer ensuite au bill C-27, sur les passages à niveau, puis au bill sur la Banque fédérale de développement et enfin à la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Je signale, en outre, que j'ai l'intention d'annoncer le bill sur le mercantilisme vendredi, et que je pourrai probablement le mettre en délibération mardi...

M. Hees: Celui qu'on appelle le bill pot-de-vin du NPD.

M. MacEachen:... si la Chambre, n'ayant eu qu'un seul jour pour en prendre connaissance, consent quand même à étudier une mesure d'une aussi grande portée.

En ce qui concerne le bill sur les passages à niveau, on est d'accord, semble-t-il, pour émettre un ordre de la Chambre selon lequel deux orateurs seulement de chacun des partis prendraient la parole lors du débat de deuxième lecture, après quoi nous examinerions le bill en comité plénier, sans restriction cette fois. J'ajoute que je proposerais de poursuivre aujourd'hui l'étude du bill sur les passages à niveau. Si l'on en terminait l'examen, je mettrais en délibération le bill sur la Banque fédérale de développement, mais dans le cas contraire, et de toute façon, je mettrais en délibération le bill sur la Banque fédérale de développement comme premier article de l'ordre du jour demain, afin que les députés sachent à quoi s'en tenir sur le programme des travaux de la Chambre de vendredi.

● (1510)

Une voix: Stanley est-il heureux de tout cela?